

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 16/07/2014

### **SJ - Représentant fiscal pour l'agrément d'un apport d'une société étrangère (CGI, art. 115, 2)**

---

**Série / Division :**

SJ - AGR

**Texte :**

Des précisions sont apportées sur les modalités de désignation d'un représentant fiscal en France par une société étrangère, dans le cadre d'une demande d'agrément prévue au 2 de l'[article 115 du code général des impôts](#). Ainsi, le § 430 du BOI-SJ-AGR-20-20 est modifié pour lever toute ambiguïté sur le caractère purement facultatif de cette désignation.

**Actualité liée :**

X

**Document lié :**

[BOI-SJ-AGR-20-20](#) : SJ - Mesures fiscales soumises à agrément préalable - La rénovation de la structure des sociétés - Agrément délivré pour l'attribution en franchise d'impôt aux associés de la société apporteuse des titres émis en rémunération des apports

**Signataire du document lié :**

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale